

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES  
M.R.C. DE JOLIETTE**

**Séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue le 8 août 2011 à 20 :00 heures au lieu habituel des sessions, 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes à laquelle étaient présents :**

**PRÉSENCES :**

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Guilbault	poste # 2
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5

Formant quorum sous la présidence de  
Madame Céline Geoffroy Mairesse

Est également présente:  
La directrice générale, secrétaire-trésorière  
Madame Micheline Miron

L'absence de messieurs Pierre Venne et Michel Picard est constatée

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 juillet 2011
4. Approbation des comptes payables et payés
5. Correspondance
6. Rapport des comités
7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs
8. Urbanisme et mise en valeur du territoire
9. Avis de motion
10. Adoption des règlements
  1. Adoption du règlement 2-2011 concernant la municipalisation et l'ouverture de la rue désignée sous le nom de la rue Breault
  2. Adoption du règlement 3-2011 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile.
11. Affaires nouvelles
  1. Rue Henri-René, nettoyage de fossés et abaissement de ponceaux
  2. Société Mutuelle de Prévention Inc.
  3. Code de déontologie –Serment (Reporté)
  4. Rue Lajeunesse (Reporté)
  5. Groupe Forces – Correction de drainage résolution 2011-05-77(Reporté)
  6. Station de pompage égout – (débordement au printemps et lors de pluies abondantes, lettre type pour visiter les installations des usagers du service d'égout)
  7. Lignage de rues (Reporté)
  - 8 Adoption d'un plan d'action pour la recherche et l'élimination des raccords inversés dans le réseau de collecte d'eaux usées
  9. Formation – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

- 10. Maison des jeunes – Signature des chèques
- 11. Gazebo
- 12. Varia
- 13. Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée

### **1. Ouverture de l'assemblée**

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

2011-08-118

Il est proposé par Réjean Belleville,  
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 juillet 2011**

2011-08-119

Il est proposé par Pierre Guibault ,  
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 juillet 2011

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **4. Approbation des comptes payables et payés**

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques ( qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver.

2011-08-120

Il est proposé par Christine Marion,  
Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 127 981,25 \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **5. Correspondance**

#### **Dépôt de la liste des correspondances**

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

### **Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Réalisation des travaux**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2011-06-90 mandatant Excavation Normand Maheu Inc. pour des travaux de voirie dans divers chemins de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** la confirmation d'une subvention de 11 000\$ du ministre délégué aux Transports Norman MacMillan ;

2011-08-121

Il est proposé par Réjean Belleville,  
Et résolu :

D'attester de la réalisation des travaux de voirie selon le mandat confié par la résolution 2011-06-90 au montant 237 843,67\$ afin de satisfaire aux exigences de la réglementation et aux préoccupations du Vérificateur général.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **Comité bibliothèque – Pièce de théâtre pour les bénévoles 500\$**

2011-08-122

Il est proposé par Christine Marion,  
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 500\$ pour la pièce de théâtre des bénévoles du comité bibliothèque de Notre-Dame-de-Lourdes.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

## **6. Rapport des comités**

### **Maison des jeunes**

*MADAME MARTHE BLANCHETTE*

Une rencontre de la Maison des jeunes a eu lieu, le 3 août dernier. Il y a en moyenne 10 jeunes par soir. Ils ont des projets pour la fête de famille. Ils auront un kiosque à Lourdes en saveurs le 4 septembre. Des parents vont faire leur part. Ça rejoint le domaine Asselin. On pense qu'il y aura une augmentation de l'achalandage en septembre.

### **7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs**

Le conseil prend acte de dépôt du rapport :

- Sur les travaux publics et autres services administratifs dont copie est déposée aux archives de la municipalité

### **8. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

### **9. Avis de motion**

### **10. Adoption des règlements**



**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire mettre fin à l'entente avec la CSST pour la participation à une mutuelle de prévention ;

2011-08-126

Il est proposé par Pierre Guilbault,

Et résolu :

De mettre fin à la mutuelle de prévention de la Fédération Québécoise des Municipalités, «FQM PRÉVENTION» en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **11.3 Code de déontologie –Serment (Reporté)**

### **11.4 Rue Lajeunesse (Reporté)**

### **11.5 Groupe Forces – Correction de drainage résolution 2011-05-77 (Reporté)**

### **11.6 Station de pompage égout – (débordement au printemps et lors de pluies abondantes, lettre type pour visiter les installations des usagers du service d'égout)**

**CONSIDÉRANT** le débordement de la station d'égout au printemps et lors de pluies abondantes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la station de pompage de l'égout doit servir au traitement des eaux usées seulement ;

**CONSIDÉRANT QU'**une infiltration des eaux du pluvial augmente les coûts à payer des contribuables concernés ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de faire une analyse approfondie de toutes les pistes pouvant causer un débordement ;

2011-08-127

Il est proposé par Christine Marion,

Et résolu :

D'envoyer une lettre aux abonnés du réseau d'égout afin de les sensibiliser au problème de débordement de la station de pompage de l'égout et de demander leur collaboration à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **11.7 Lignage de rues (Reporté)**

### **11.8 Adoption d'un plan d'action pour la recherche et l'élimination des raccords inversés dans le réseau de collecte d'eaux usées**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes s'est engagée à élaborer un plan d'action pour l'élimination des raccords inversés dans le réseau de collecte d'eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du programme du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale pour les réfections d'eau potable et d'égouts ;

2011-08-128

Il est proposé par Réjean Belleville,

Et résolu :

Que ce conseil adopte le plan d'action pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans le réseau de collecte d'eaux usées de Notre-Dame-de-Lourdes ;

Que ce conseil présente ce plan d'action et cet échéancier au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **11.9 Formation – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

2011-08-129

Il est proposé par Marthe Blanchette,  
Et résolu :

D'autoriser la dépense de formation au montant de 130\$ + les taxes pour l'inscription de la directrice générale au cours concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Les frais de kilométrage seront remboursés sur présentation de pièces justificatives selon la politique adoptée à cet effet.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le post budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseiller

### **11.10 Maison des jeunes – Signature des chèques**

**CONSIDÉRANT** la demande du comité de la Maison des Jeunes ;

2011-08-130

Il est proposé par Christine Marion,  
Et résolu ;

D'autoriser que les chèques de la Maison des jeunes soient signés par au moins 2 des personnes suivantes:

Marthe Blanchette  
Jocelyne Chaussé  
Jolaine Fiset

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **11.11 Gazebo**

2011-08-131

Il est proposé par Pierre Guilbault,  
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 6 750\$ et 650\$ pour la pose plus les taxes pour l'acquisition d'un gazebo 12x16 avec le toit en tôle de Produits Hewood Inc.

D'autoriser la dépense de 3 000\$ plus les taxes pour une fondation de béton pour le gazebo

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

**12. Varia****13. Période de questions****14. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé ;

2011-08-132

Il est proposé par Marthe Blanchette,  
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à  
20 heures 10

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

---

Mairesse

---

Secrétaire-trésorière

*«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».*